

START ! **FORUM DES MÉTIERS**

Forum des métiers fribourgeois, START est gratuit et ouvert à tous. Chaque année, ce salon permet aux jeunes et à leurs parents de se renseigner sur les nombreuses voies de formation et de rencontrer des professionnels représentant plus de 230 métiers.

Privilégier les rencontres et les expériences

Le but de START est de simplifier l'orientation professionnelle grâce aux échanges entre les jeunes et les entreprises, présentes sur plus de 90 exposants. Pendant une semaine, plus de 100 animations (démonstrations, conférences, défilés, travaux pratiques...) font vivre des expériences concrètes aux visiteurs.

Forum des métiers ouvert à tous

Gratuit, START est bien sûr destiné aux francophones comme aux alémaniques ; aux jeunes à la recherche d'une voie professionnelle, comme à leurs parents. Particulièrement concernés, les élèves de 9 et 10 HarmoS (1^{ère} et 2^{ème} classes du cycle d'orientation) visitent START durant les heures de classes, après une préparation pédagogique par leurs professeurs. Des traductions et interprétations en portugais, albanais et anglais sont proposées, avec la participation du Bureau de l'intégration des migrant-e-s.

START est organisé par l'Association du forum des métiers, grâce à la collaboration entre les milieux économiques et politiques du canton de Fribourg.

En chiffres, START c'est :

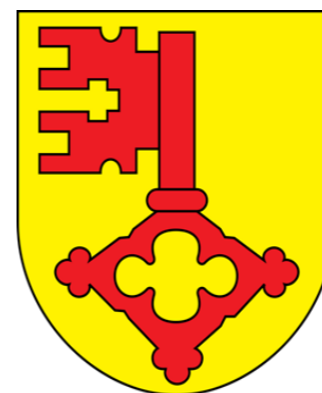
- 10'000 m² d'exposition
- Plus de 90 exposants représentant plus de 230 métiers
- Plus de 100 animations pendant 6 jours
- 25'000 visiteurs attendus
- Plus de 7'300 élèves de 9^H et 10^H (HarmoS)

« Et toi, qu'est-ce que tu veux faire plus tard ? »

Si on te pose cette question de plus en plus souvent et que tu aimerais bien trouver la réponse,
START – le forum des métiers est fait pour toi !

start !
Forum des métiers · Forum der Berufe

5-10.02.2019
Forum Fribourg



ECUBLENS INFO 3 / 18

Commune d'Ecublens



FÊTE DE NOËL ET NOUVEL-AN

En cette fin d'année, le Conseil communal et son administration vous souhaitent d'excellentes fêtes et vous transmettent leurs meilleurs vœux pour une année 2019 pleine de bonheur.

**L'administration communale fermera ses bureaux du
24 décembre 2018 au 6 janvier 2019.**

Nous vous informons également de la fermeture des bureaux durant les vacances de carnaval du 4 au 10 mars 2019.

En cas d'urgence ou pour tout impératif, nous sommes atteignables au 021 909 54 91.

COLLECTES DES SACS À ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous rappelons que les sacs à ordures doivent être déposés aux endroits habituels au plus tôt à **06h00 du matin**, le jour du ramassage.

Nous vous rendons attentifs aux modifications suivantes :

le ramassage du mardi 25 décembre 2018 est remplacé par le lundi 24 décembre 2018

le ramassage du mardi 1er janvier 2019 est remplacé par le lundi 31 décembre 2018

MÉMO-DÉCHETS

Nous avons le plaisir de vous informer que le Mémo-Déchets sera réédité pour l'année 2019 et distribué en tout-ménage.

ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DE ROUTE

Les haies, bosquets et arbustes doivent être taillés à 0.90 mètre de haut afin de ne pas entraver la visibilité aux carrefours et sorties des habitations donnant accès à une route.



DÉPÔT COMMUNAL DE BRANCHES

En prévision des tailles, le Conseil communal rappelle aux citoyens de la commune d'Ecublens qu'une place de dépôt de branches est mise à disposition.

Cette place se trouve à la sortie du village, à droite, direction Mézières, en dessus de la ferme de Monsieur Gérald Vaucher.

Les règles d'utilisation sont les suivantes :

- Cette place est uniquement réservée aux habitants de la commune d'Ecublens.
- Seules les branches peuvent y être déposées. Le dépôt de gazon ou de tout autre type de déchets y est strictement interdit.
- Les branches sont à déposer à l'endroit délimité à cet effet.

RAPPORT D'ANALYSE DE L'EAU POTABLE DU SAAV

Un contrôle officiel de l'eau potable de l'AVGG a eu lieu le 25 septembre 2018. Cette analyse a été effectuée par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) du canton de Fribourg dans le cadre d'une campagne consistant en 2 prélèvements sur 3 ans dans chaque commune du canton et visant à rechercher la présence de micropolluants provenant de produits phytosanitaires et/ou de leurs dérivés dans l'eau du réseau de la commune.

Parallèlement à cette campagne, d'autres analyses ont été effectuées, à savoir :

- L'analyse de micropolluants d'origine pharmaceutique.
- D'autres micropolluants tels que le 1H-benzotriazole (ou benzotriazole, substance utilisée essentiellement comme inhibiteur de corrosion dans les circuits ouverts de refroidissement et comme protecteur de la vaisselle dans les produits détergents) ou l'acésulfame K (édulcorant E950).
- Une analyse de potabilité réalisée afin de vérifier la qualité par rapport aux exigences de l'eau potable sur la base de quelques paramètres choisis.
- Une analyse de quelques cations et anions effectuée à titre informatif.

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	25.3 ± 1.0

En cas d'un éventuel dépassement de la valeur de tolérance de 0.1 microgramme/litre, une prise de position de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, OSAV, effectuée sur la base des données toxicologiques de la substance incriminée, est systématiquement demandée pour évaluer si

AIDE AUX PROCHES

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

Vous prenez soin d'un proche — nous prenons soins de vous

Le service Aide aux proches de la Croix-Rouge fribourgeoise est là pour soulager les proches en les remplaçant auprès de la personne âgée/malade. Des auxiliaires de santé CRS, spécialement formées, s'occupent de la personne à son domicile et veillent à son bien-être et sa sécurité. Notre service intervient régulièrement ou occasionnellement, pour quelques heures ou plusieurs jours par semaine.

Vous avez parfois besoin de quelqu'un qui vous remplace auprès de votre proche

- Accompagnement, écoute et présence sécurisante
- Aide pour l'hygiène personnelle et l'habillement
- Soins de bien-être et de détente
- Préparation et aide à la prise des repas
- Surveillance des prescriptions médicales
- Utilisation des moyens auxiliaires, mobilisation et prévention des chutes
- Préparation au repos et au sommeil
- Stimulation par des activités et des exercices
- Promenades, sorties
- Aides pratiques : petites courses, plier le linge, arroser les fleurs



La permanence téléphonique **026 347 39 79** répond tous les matins aux questions des proches en lien avec la prise en charge d'une personne malade et/ou âgée à domicile.

CARTE CULTURE, votre passeport pour les loisirs à prix sympa !

Profitez gratuitement de la CarteCulture de Caritas Fribourg !

Dépenser moins pour les concerts, les musées, les manifestations sportives et beaucoup plus encore, c'est possible avec la CarteCulture. Celle-ci permet aux personnes à revenu modeste de profiter de rabais entre **30% et 70%** sur les offres culturelles, sportives ou de formation, telles que cinémas, piscines, spectacles, théâtres, cours de langue, concerts ou encore abonnements de journaux.

La CarteCulture est un passeport nominatif avec photo valable une année. Elle est gratuite pour les adultes et les enfants à partir de 5 ans.

Plus d'informations sur les conditions d'octroi de la CarteCulture :

<https://www.carteculture.ch/fribourg-et-region/demander-une-carteculture/conditions-doctroi-de-la-carteculture/>

Infos :

www.carteculture.ch/fribourg

Tél. 026 321 18 54

info@caritas-fr.ch



CHAPERON ROUGE ET BABY-SITTING



Chaperon Rouge :

Service de garde d'enfants à domicile en urgence

- Vous êtes malade, hospitalisé-e ou indisponible et êtes dans l'impossibilité de vous occuper de vos enfants ?
- Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez aller au travail ?
- Vous devez absolument vous absenter et n'avez trouvé personne pour prendre en charge vos enfants ?

Sur simple appel et dans un délai très rapide, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre soin de votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Renseignements et demandes

Lundi - vendredi : 07h30-11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00-21h00 au 076 347 39 49 (pour les urgences du lendemain matin)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch

Bons à savoir

- Pas de mission de moins de 3h
- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel brut des parents

Plusieurs entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Renseignez-vous !

Baby-sitting :

pour les sorties du soir ou du week-end

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Renseignements :

Tél. : 026 347 39 40 ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

www.croix-rouge-fr.ch



Chaperon Rouge
Service de garde
d'enfants à domicile
en urgence

CONTACT
De 07h30 à 11h30 au 026 347 39 49
De 20h00 à 21h00 au 076 347 39 49
www.croix-rouge-fr.ch

SOIRÉE DES NOUVEAUX HABITANTS ET CITOYENS

Notre traditionnelle soirée des nouveaux habitants et citoyens s'est tenue le 2 novembre 2018 en présence de 11 nouveaux habitants et 3 citoyens ayant atteint la majorité civile et civique.

Après une partie officielle lors de laquelle Monsieur Jean-Pierre Vaucher, Syndic, a présenté notre Commune, les participants ont pu partager un moment agréable et convivial autour d'un apéritif dînatoire.



DÉCLARATION D'IMPÔTS

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?
Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Pro Senectute Fribourg vous offre la possibilité de faire remplir votre déclaration d'impôt par une personne expérimentée.

- Ce service s'adresse en général aux personnes de 60+, domiciliées dans le canton de Fribourg.
- Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôts simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres). Nous vous recommandons de vous adresser à une fiduciaire pour les déclarations d'impôts compliquées.
- Une simple déclaration d'impôts coûte CHF 60.— (durée max. 1 heure)

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg Tél. 026 347 12 40

Heures d'ouverture 8h00-11h30 / 13h00-17h00

Service actif uniquement de fin janvier à fin mars

RÉDUCTION DES PRIMES À L'ASSURANCE MALADIE

Caisse de compensation
du canton de Fribourg

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour l'année 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 concernant la réduction des primes d'assurance-maladie (ORP).

1. Qui a le droit à une réduction ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/ Divorcé(e) Veuf(ve) / Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.--	Fr. 58'400.--
1 enfant à charge	Fr. 57'400.--	Fr. 72'400.--
2 enfants à charge	Fr. 71'400.--	Fr. 86'400.--
3 enfants à charge	Fr. 85'400.--	Fr. 100'400.--
4 enfants à charge	Fr. 99'400.--	Fr. 114'400.--
5 enfants à charge	Fr. 113'400.--	Fr. 128'400.--
6 enfants à charge	Fr. 127'400.--	Fr. 142'400.--

Vous pouvez calculer la réduction de vos primes et obtenir toutes les informations nécessaires sur le site internet <http://www.caisseavsfr.ch/>.

2. Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire « Demande de réduction des primes » doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. La demande de réduction des primes doit être présentée au plus tard le 31 août 2019. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

3. Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

4. Que doit-on joindre à la formule de demande ?

Chaque demande doit être accompagnée des documents suivants :

- pour les personnes assujetties à l'impôt à la source, copie du/des certificat(s) de salaire annuel 2017 ;
- certificat(s) d'assurance-maladie valable(s) dès le 1er janvier 2019 ;
- attestation d'étude ou copie du contrat d'apprentissage pour les enfants à charge âgées de 19 à 25 ans ;

Le formulaire de demande de réduction de primes doit être directement adressé à la Caisse de compensation AVS du Canton de Fribourg. Il est téléchargeable sur le site internet de la caisse de compensation.

<http://www.caisseavsfr.ch/>

MISE EN PLACE DU CONSEIL DES PARENTS AU CYCLE D'ORIENTATION DE LA GLÂNE

Avis aux parents des élèves de 8H – 9H – 10H de la Glâne

Madame, Monsieur,

La loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire) adoptée par le Grand Conseil le 9 septembre 2014 est entrée en vigueur le 1er août 2015. Elle institutionnalise une collaboration renforcée entre l'école et les parents à travers la création d'un conseil des parents.

Ce conseil se veut un espace d'échanges et de propositions réunissant une majorité de parents d'élèves fréquentant l'établissement. Il siègera au moins deux fois par année et est désigné pour une durée minimale de trois ans. Les membres ne seront pas rémunérés.

C'est un organe consultatif qui défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Il peut également remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement et, après concertation avec le directeur du CO, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

Tenant compte des buts, il nous a paru indispensable que les 7 cercles scolaires de la Glâne soient représentés dans ce conseil des parents avec le Directeur du CO, un représentant du corps enseignant, deux représentants des Communes de la Glâne et un membre de l'APGlâne (association des parents de la Glâne).

Si vous êtes intéressés par la vie scolaire de votre enfant au CO et aimeriez apporter votre contribution au fonctionnement de l'école en faisant partie du conseil des parents, nous vous serions reconnaissants d'écrire une lettre de motivation avec vos coordonnées complètes à :

Association du Cycle d'orientation de la Glâne, CP 220, Rte d'Arruffens 17, 1680 Romont ou à l'adresse admin@co-glâne.ch jusqu'au 31 janvier 2019.

Le choix se fera en fonction des candidatures, tenant compte d'une représentation équilibrée et des motivations. D'avance merci aux personnes qui ne seraient pas retenues de comprendre que pour être efficaces nous devons limiter le nombre des membres et décider sur la base des dossiers. Aucun recours ne sera possible.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Le directeur du COGL
Olivier Crausaz

Le président du COGL
Willy Schorderet

